



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	25

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 28 mars 2022

Le quorum étant atteint, Patricia BENIGNI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jacqueline RISTICONI - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Jessica LOPES-BARROSO - François GRISANTI.

Absents excusés : Marilyn MASSONI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à François LEONELLI) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à François LEONELLI) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Jessica LOPES-BARROSO) - Claudia TORRE (a donné procuration à Maria GAROBY).

Absents : Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°40-04-04-22.

Objet : Plan de financement pour les travaux de réhabilitation de la Piazza l'Olmu.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Piazza l'Olmu est la centralité du village de Biguglia. Elle revêt une dimension culturelle, économique et sociale en raison de la présence d'un commerce, d'un lieu de stationnement de véhicules, d'une crèche, d'une place avec fontaine, etc... Elle met en valeur le lieu de vie au travers d'une vue imprenable sur le Sud de Bastia.

Au fil du temps, des aménagements complémentaires ont permis de gommer une topographie relativement accidentée au détriment de l'architecture d'autrefois.

L'unité architecturale est donc aujourd'hui perdue, l'omniprésence des véhicules sur la partie historique de la place rend le lieu incompatible avec l'idée de place public.

Les objectifs sont multiples, ils visent à restaurer les revêtements de surface de l'espace public afin de constituer un référentiel esthétique et technique au sein du village. L'ensemble du mobilier urbain et des murs en pierres délimitant la zone sont également concernés.

De plus, la redistribution des zones piétonnes doit permettre une amélioration du cadre de vie en intégrant la présence de la crèche, à cette réflexion de restauration du bâti.

La commune de Biguglia souhaite sauvegarder ce patrimoine en le valorisant et en le situant à la croisée de multiples problématiques telles que le tourisme, l'environnement, l'aménagement du territoire, etc. Le projet

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-00044-04-04-22-1
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

s'inscrit dans un processus de développement local associant les aspects économiques, sociaux, culturel et environnementaux du développement.

Il s'adresse à la population permanente comme à la population touristique.

Le site est riche d'éléments de patrimoine traditionnel mur en pierres sèches, voies de communication, éléments de patrimoine divers (lavoir), site symbolique religieux (Eglise).

Piazza l'Olmu revêt plusieurs fonctions aujourd'hui :

Sur un aspect historique, elle représente la place du village de Biguglia et l'aspect social et communautaire qui en découle.

Sur un aspect communication, elle est le point central de distribution des ruelles du village ainsi qu'une zone de stationnement (environ 15 places).

Sur un aspect urbanistique, c'est le centre du village et le lieu naturel de la vie collective à fortiori grâce à la présence d'un commerce, de la crèche, etc...

Depuis son origine, la place a fait l'objet de travaux importants avec la réalisation d'un parking en superstructure permettant l'agrandissement de la surface de la place. Si le résultat technique est satisfaisant, cette construction a dénaturé l'identité architecturale du village tant sur les aspects maçonnerie que mobiliers urbains.

La place se compose donc de deux parties : La zone de stationnement et l'esplanade.

Zone de stationnement

La présence d'une fontaine massive et d'un eucalyptus sont à relever. La fontaine est en bon état mais n'est pas reliée au réseau, toutefois l'eucalyptus de taille très imposante créé des dégâts considérables à la stabilité du revêtement de surface en béton bitumineux.

L'ensemble des réseaux sont enterrés.

Le bâtiment communal est occupé par les services communaux et particulièrement par une crèche. Il s'agit d'un service qui maintient un lien de vie fort.

Le bâtiment présente un aspect esthétique en rupture avec le patrimoine bâti ancien notamment le préau qui, en plus d'être sous dimensionné, est une verrue architecturale.

Au sud de cette zone, des ruelles cheminent sans que les normes de sécurité ne soient respectées. Les dénivelés sont gérés par des murs qui ont été recouverts de crépis au fil du temps, supprimant ainsi l'aspect traditionnel.

L'Esplanade

L'esplanade est la dalle de couverture du parking réalisé en superstructure. Elle représente une superficie de 350 m² non circulée et offre une cadre et un point de vue agréables.

Le mobilier urbain, les garde-corps, le dallage et les escaliers qui permettent de rejoindre le parking en sous-sol, vont architecturalement à l'encontre du modèle esthétique voulu par la Ville de Biguglia et des constructions traditionnelles.

Les objectifs :

L'objectif est une mise en valeur de la place permettant de recréer un lieu de rassemblement au centre du village :

Déclinaison d'une unité esthétique et technique sur l'ensemble des revêtements de surface des zones piétonnes et circulées,

Déclinaison d'une unité esthétique et technique sur l'ensemble du mobilier urbain,

Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20220414-40-04-04-22-DE Date de télétransmission : 14/04/2022 Date de réception préfecture : 14/04/2022
--

Redéfinir la place des véhicules au sein de ce lieu, assurer une continuité piétonne sécurisée, Redonner vie aux techniques de construction ancestrale sur l'ensemble des murs en pierres délimitant la place :

- Restituer une place stratégique à la fontaine,
- Remplacer le préau de la crèche,
- Les abords immédiats seront déposés et remplacés, lorsque cela sera possible par un revêtement de sol en ricciata. Ce nouveau traitement de sol permettra d'établir la continuité piétonne.

Esthétiquement, l'objectif est de redonner une unité à l'ensemble de la zone :

La réalisation de ricciata selon la technique de pose en hérisson, dont les légers reliefs freinent le ruissellement, et empêchent les glissades. L'empierrement se fait sur une fondation, le calage des pierres locales respectant la règle des trois points de contact entre blocs. Les joints sont le plus serré possible, un mortier liquide venant ensuite compléter les interstices.

- Le maintien de l'environnement minéral en pierres sèches d'origine locale pour les « ricciate ».
- Après la dépose du dallage existant sur la zone d'esplanade, réalisation d'un complexe comprenant : ragréage/pare vapeur/ isolant/étanchéité complète avec relevés et plinthes/chape de pose et revêtement dalle de pierres de 3 à 4 cm.

La réalisation d'un parement en pierres à effet joints secs sur l'ensemble des murs concernés par le projet,

Le réaménagement des escaliers menant au parking en sous-sol, Le réaménagement de l'auvent de la crèche.

Ci-dessous, un récapitulatif des sommes demandées aux différents financeurs qui s'appuie sur une estimation des travaux dressée par le Cabinet de maîtrise d'œuvre, le BET Pozzo di Borgo.

La dépense subventionnable hors taxes pour les travaux de réhabilitation de la Piazza l'Olmu est de 299.800,00 €.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Désignation	Coût hors taxes	Etat – DETR – Axe 4 – 30%	Office de l'Environnement de la Corse – 50%	Part Ville 20%
Travaux de réhabilitation de la Piazza l'Olmu	299.800,00 €	89.940,00 €	149.900,00 €	59.960,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER le plan de financement comme suit :

Désignation	Coût hors taxes	Etat – DETR – Axe 4 – 30%	Office de l'Environnement de la Corse – 50%	Part Ville 20%
Travaux de réhabilitation de la Piazza l'Olmu	299.800,00 €	89.940,00 €	149.900,00 €	59.960,00 €

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-40-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220414-40-04-04-22-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022